

JUILLET • 2022

Le Gouvernialud

N°52

BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES
DE LA COMMUNE DE GOUVERNES



**GOUVERNES
À NOUVEAU EN FÊTE !**
RETOUR DES FÊTES !

WWW.GOUVERNES.FR

 @Gouvernes

 @mairieGouvernes

 gouvernes_mairie



NATHALIE TORTRAT
Maire de Gouvernes

Cette mandature est tout sauf simple, après l'épidémie de COVID dont les dispositions de vigilance sanitaire restent en vigueur jusqu'au 31 juillet 2022, la guerre d'Ukraine bouleverse nos vies.

Le prix de certaines matières premières augmente fortement et impacte la vie de nos concitoyens. Le prix de l'énergie et des carburants grève tous les budgets, celui du gaz et de l'électricité touche les entreprises et la commune qui ne bénéficie d'aucun bouclier.

Les enfants du Conseil Municipal des Jeunes de Gouvernes ont tenu à manifester leur solidarité à l'Ukraine en élaborant une belle banderole qui habille la façade de notre mairie et en organisant une collecte de denrées et produits pour le peuple ukrainien. Un grand merci aux gouverniauds, aux enseignantes, au personnel périscolaire pour leur générosité.

La gentillesse d'un propriétaire qui ne réside plus dans la commune permet à une famille d'être hébergée à Gouvernes. Nous souhaitons la bienvenue à Anastasia et à sa maman.

Notre équipe municipale continue d'agir pour l'intérêt de nos administrés, ainsi le cimetière, après avoir été nettoyé, a été engazonné et sa prairie fleurie. Le monument aux morts a été entièrement repeint par Thierry notre agent technique.

Marne-et-Gondoire va prochainement intervenir sur le bas des champs qui jouxtent les propriétés afin d'aménager des fossés destinés à prévenir les coulées de boue. La rapidité de ces interventions dépendra des propriétaires des terres agricoles.

Le brûlage des déchets de jardin n'est toujours pas autorisé, la déchèterie du SIETREM à Saint-Thibault est ouverte et prochainement les déchets verts vont être ramassés sur la commune.

Les beaux jours sont arrivés, certes beaux même, nous rappelant l'urgence climatique. Au moment de la fête du village mettant en avant le tissu associatif et les bénévoles de notre village, Gouvernes a retrouvé sa gaité, avec notamment, deux spectacles du « Printemps de Paroles » et un magnifique feu d'artifice proposé par une artificière habitante de la commune. Le marathon est venu clore ce joli mois de mai.

Une note de douceur et de bien vivre ensemble avant l'été que je vous souhaite agréable
Bonnes vacances à toutes et à tous



NOUS CONTACTER

Par téléphone : 01 64 30 12 09
Par email : contact@gouvernes.fr
Par courrier : Mairie de Gouvernes
Bulletin d'informations - 77400 GOUVERNES

@Gouvernes
 @mairieGouvernes
 @gouvernes_mairie



N°52 - Juillet 2022

Bulletin d'informations municipales
Édité par la Commune de Gouvernes

Tirage : 550 exemplaires | ISSN 2418-120X

Directeur de la Publication : Nathalie TORTRAT

Directeur délégué : Arnaud GUIHARD

Maquette : RoyDesign

Impression : Epic Graphique (SAINT THIBAUT DES VIGNES)

Crédit Photos : Mairie de Gouvernes - Freepik





COMPTES-RENDUS DU CONSEIL MUNICIPAL > Du 22 Mars 2022

Présents :

Mme TORTRAT, Maire
M. CABARRUS, Mme CHANLON, M. PUCCINELLI,
M. GUIHARD, Mme ROBILLARD-DIABATE,
M. COUSIN, M. ILLY, Mme ANDRE, Conseillers Municipaux
délégués

Absents : Mme EBERT, M. TONI, Conseillers Municipaux

Secrétaire de séance : M. ILLY

Mme TORTRAT déclare ouverte, à 21 heures 10 la séance du
Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal nomme à l'unanimité M. ILLY secrétaire
de séance, fonction qu'il a acceptée

Procès-Verbal de la séance du 7 décembre 2021 :

Approuvé à l'unanimité.

Suite à la réception tardive d'une information complémentaire, Madame Le Maire demande l'autorisation au Conseil de rajouter un point n°6 à l'ordre du jour, portant sur l'adhésion à un groupement de commandes de la CAMG.

Les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité la
présentation du point n°6 à l'ordre du jour.

DELIBERATIONS :

I. Adhésion à la convention unique du Centre de Gestion :

Madame Le Maire donne la parole à Madame DUBOT, Directrice
Générale des Services afin que soit expliqué aux membres du Conseil
Municipal le fonctionnement général du Centre de Gestion du 77.
Le CDG77 a pour objectif de soutenir les collectivités et établissements
publics dans leur gestion des ressources humaines au quotidien, en
assurant différentes missions obligatoires (organisation des concours
et examens, création et vacances de postes, gestion des carrières...) ou
facultatifs.

Les compétences facultatives doivent répondre à un besoin général
et leur financement est assuré par le taux de cotisation ou une
participation spécifique prévue dans la convention unique, que
Madame Le Maire propose de signer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité
la signature de la convention unique du Centre de Gestion du 77.

II. Adhésion à la mise en place d'un service commun relatif aux systèmes d'information avec la CAMG :

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal que lors de la
conférence des Maires, il a été demandé de poursuivre la mutualisation
des services ressources, afin d'apporter une spécialité et une
sécurisation technique dans les domaines où les technologies évoluent
régulièrement.

La communauté d'agglomération de Marne et Gondoire entend
compléter son offre de services auprès de ses communes par le biais
des services suivants :

- ▶ Expertise et conseil
- ▶ Gestion de l'infrastructure fonctionnelle
- ▶ Gestion du parc informatique
- ▶ SAV

La commune de Goussier ayant été précurseur pour l'installation
de la téléphonie, de l'informatique et de la fibre dans les bâtiments
communaux grâce au service informatique de la CAMG, Madame Le
Maire propose donc d'adhérer à cette convention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à
l'unanimité la signature de la convention de mise en place d'un
service commun relatif aux systèmes d'information avec la CAMG.

III. Approbation du rapport de la CLECT

(Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges) :

Madame Le Maire donne la parole à Monsieur MAINGON afin que celui-
ci expose la valorisation de transfert de charges voté à l'unanimité lors
de la commission réunie le 17 janvier 2022.

Lors de son intégration dans une intercommunalité, la commune

se voit reverser chaque année l'équivalent des recettes fiscales que
l'intercommunalité perçoit désormais à sa place (pour l'essentiel, ce sont
des recettes provenant des entreprises ou des commerces).

Ce montant est diminué des dépenses que la CAMG assume désormais
en lieu et place de la commune.

La particularité est qu'on « cristallise » ces éléments chiffrés au moment
de l'intégration et qu'on ne revient plus dessus ensuite, excepté lorsque
la commune transfère à nouveau une compétence ou un service à la
CAMG.

L'attribution de compensation

Son montant est déterminé par la CLECT (Commission locale
d'évaluation des charges transférées). Il s'agit d'une structure
indépendante de la communauté d'agglomération, réunissant
exclusivement des conseillers municipaux de chaque commune
membre (un membre par commune).

La CAMG propose de nouveaux services aux communes et doit ajuster
ses statuts en conséquence (cf point 5 de l'ordre du jour).

Pour cette année il est proposé 5 nouveaux services (compétences
supplémentaires définies librement) impactant l'attribution de
compensation des seules communes désirant utiliser ces services :

- ▶ Le service commun des RH
- ▶ Organisation et la gestion d'expositions
avec les collections des musées du territoire
- ▶ Le service commun de la lecture Publique
- ▶ Le service commun des Beaux-Arts
- ▶ Le service commun de la communication

Le rapport de la CLECT établit pour ces communes la variation, des
attributions de compensation, correspondante.

Goussier n'a donc pas de variation de son attribution de
compensation cette année.

Ce rapport est soumis au conseil communautaire et à chaque
commune.

La « maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement ou la lutte contre
l'érosion des sols » fait partie de la compétence GEMAPI et n'entre pas
dans le calcul de l'attribution de compensation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à
l'unanimité le rapport de la CLECT.

IV. Extension du périmètre du permis de louer à la rue Victor Hugo

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal des enjeux de
l'extension du périmètre du permis de louer à la rue Victor Hugo.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité
l'extension du périmètre du permis de louer à la rue Victor Hugo.

V. Approbation des nouveaux statuts de la CAMG

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal que le Conseil
Communautaire de Marne et Gondoire a approuvé, lors de la séance du
14 février 2022, la modification des statuts pour notamment, élargir ses
compétences supplémentaires à la gestion des eaux de ruissellement.
Les explications de Madame Le Maire s'appuient sur l'extrait du registre
des délibérations du Conseil Communautaire de Marne et Gondoire
(séance du 14 février 2022) pour expliquer que la CAMG pourra
intervenir pour la création d'aménagements hydrauliques (zones de
rétention, noues...) visant à prévenir ou à réduire les conséquences
de phénomènes de ruissellements et de coulées de boues issues de
parcelles agricoles exploitées, en matière de dommage à des biens et
de sécurité à des personnes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité
les nouveaux statuts de la CAMG.

VI. Adhésion au groupement de commandes de la CAMG

Dans un souci d'optimisation de gestion et de rationalisation de la
commande publique, la Communauté d'Agglomération de Marne et
Gondoire propose la constitution d'un groupement de commandes, les
thématiques proposées très diversifiées (fournitures de bureau, vêtements
de travail, location de cars avec chauffeurs...) permettent ainsi une
consultation en masse pouvant déboucher sur des tarifs très compétitifs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité
d'adhérer au groupement de commandes de la CAMG.

INFORMATIONS DIVERSES :

Achat d'un terrain – parcelle AH72 :

Madame Le Maire consulte le Conseil Municipal pour l'achat d'une parcelle référencée AH72 lieu dit « Les Germinas », l'acte devrait pouvoir être signé sous seing privé.

la PAVE (Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des aménagements des Espaces publics)

Le Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des aménagements des Espaces publics a pour ambition de faire évoluer les pratiques de déplacements vers une mobilité plus efficace et plus durable tout en prenant en compte les spécificités de notre territoire. Ce plan aurait dû être abordé en 2009, l'équipe municipale souhaite mettre en place une Commission Communale d'Accessibilité qui aurait pour objectif la mise en œuvre d'un projet d'audit, diagnostic et plan financier du budget de travaux.

Lancement d'un appel d'offres pour le changement de prestataire de fourniture de repas en liaison froide :

Interpellée par le personnel périscolaire sur le gâchis et le manque de variété dans les plats proposés voire la fourniture de plats quasi identiques deux jours d'affilés, Madame Le Maire soucieuse de la qualité des repas servis à l'école de Gouvernes, interroge les élus sur l'opportunité de lancer un appel d'offres avec un nouveau cahier des charges pour le renouvellement du prestataire en charge de la fourniture des repas pour la prochaine rentrée scolaire de 2022/2023.

Fermeture du pont « Chemin Ferraille » :

Le chemin rural dit rue Ferraille perpendiculaire au Chemin Neuf se situe dans le hameau de Deuil. Il marque la limite entre Gouvernes et Conches-sur-Gondaire.

Un pont y enjambe la Gondaire qui est fortement endommagé par le passage récurrent des voitures et celles d'engins agricoles ou autres poids lourds. Ce pont est interdit aux véhicules de plus de 1,5 tonnes. Pour conserver au chemin son caractère rural, éviter qu'il ne s'écroule, sur proposition de la commune de Conches et après avoir échangé avec les services de l'agglomération qui entretiennent la voirie du chemin Neuf, il a été décidé de fermer à la circulation automobile le pont.

Choix du terrain pour l'aménagement d'une structure sportive :

Le terrain près du cimetière, initialement retenu pour accueillir une structure sportive pour nos jeunes enfants se révèle inadapté. Situé en contrebas d'une parcelle agricole, il devra faire l'objet d'aménagements hydrauliques destinés à prévenir les phénomènes de ruissellements et les risques de coulées de boues. Il pourra cependant être engazonné en partie et accueillir des cages de football, panier de baskets...

Allée du château de Guermantes :

Suite aux échanges avec des référents de comité de quartier riverains de l'allée du Château, il a été mis en évidence que cette allée n'était plus du tout entretenue.

Les herbes arrivent à hauteur de hanches, la pelouse n'est plus tondue, les mauvaises herbes y poussent en abondance, les peupliers ne sont plus entretenus et un est déjà tombé dans l'allée. Enfin une rangée de peupliers est située à moins de 15 mètres des habitations. La mairie après avoir pris contact par téléphone, a envoyé un mail aux gérants de Chateauform pour que cette allée soit nettoyée.



COMPTES-RENDUS DU CONSEIL MUNICIPAL > Du 14 Avril 2022

Présents :

Mme TORTRAT, Maire

M. MAINGON, Mme HILAIRE, Mme DUBAND, Adjoints

M. CABARRUS, M. PUCCINELLI, M. COUSIN, M. ILLY, Mme ANDRE, Mme EBERT, Conseillers Municipaux délégués

Pouvoirs :

M. PANIER à Mme TORTRAT, Mme ROBILLARD-DIABATE à M. CABARRUS, Mme CHANLON à Mme HILAIRE, M. GUIHARD à M. PUCCINELLI

Secrétaire de séance : M.TONI

Mme TORTRAT déclare ouverte, à 20 h 35, la séance du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal nomme à l'unanimité M. TONI secrétaire de séance, fonction qu'il a acceptée

Pour rappel : En raison des règles sanitaires en vigueur liées à la lutte contre la COVID-19, et conformément à la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses dispositions de vigilance sanitaire, jusqu'au 31 juillet 2022, le public ne pourra assister au Conseil Municipal en présentiel.

Aucun public n'a été autorisé à cette séance.

Procès-Verbal de la séance du 21 mars 2022 :

Approuvé à l'unanimité avec les modifications suivantes : Monsieur TONI s'est excusé pour son absence le jour même du Conseil, il détenait le pouvoir de Mme EBERT, ainsi donc ils sont déclarés absents excusés.

Permis de louer : il convient de préciser que l'extension du périmètre à la rue Victor Hugo ne concerne que le côté impair de la rue jusqu'au n°29, impasse Victor Hugo incluse.

Mme Le maire demande l'accord des élus pour mettre, à l'ordre du jour, un 9ème point concernant le CRTE (Contrat de Relance et de transition Ecologique). L'ajout est accepté par l'ensemble des élus présents.

DELIBERATIONS :

I. COMPTE DE GESTION :

Ce compte de gestion présente un résultat de l'exercice 2021 excédentaire de 158 889,74 € en fonctionnement et excédentaire de 245 198,16 € en investissement. Le résultat de clôture est de 464 533,99 € en fonctionnement et de 52 633,84 € en investissement.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion

II. COMPTE ADMINISTRATIF :

Le compte administratif présente pour l'exercice 2021 : en fonctionnement une recette de 989 628,48 € et une dépense de 830 738,74 €. En investissement une recette de 727 202,08 € et une dépense de 482 003, 92 €. Le Maire se retire de la salle pour le vote du compte administratif. Mme Duband préside la séance.

Le Conseil approuve le compte administratif 2021 à l'unanimité.

III. AFFECTATION DE RESULTAT

Après avoir examiné le Compte Administratif 2021, statuant sur l'affectation de résultat de fonctionnement de l'exercice. Le résultat de fonctionnement de 158 889,74 € doit être affecté en recette de fonctionnement au chapitre 002, et le résultat en investissement de 52 633,84 € à affecter en dépense d'investissement chapitre 001. Il est constaté que les restes à réaliser de la section d'investissement 2021 s'élèvent en dépenses à -41 423,67 €, en recettes 305 644,25 € soit un solde de restes à réaliser de 464 533,99 €

Le Conseil approuve cette affectation du résultat à l'unanimité

IV. BUDGET 2022

Suite à la transmission préalable au Conseil Municipal du projet de budget, qui correspond aux orientations budgétaires présentées lors de la séance du 14 avril 2022, Mme Duband expose les caractéristiques de ce budget. Le budget 2022 s'équilibre à 1 410 489,99 € en section de fonctionnement, et à 1 968 730,83 € en section d'investissement.

Le Conseil adopte, à l'unanimité le budget principal pour 2022 tel que décrit ci-dessus,

V. TAUX COMMUNAUX

Les élus décident de ne pas augmenter les taux d'imposition cette année encore. Les taux communaux des impôts directs pour 2022 sont fixés à l'identique de ceux de 2021, soit :

46,31* % pour la taxe foncière bâtie et 82,03 % pour la taxe foncière non bâtie. *Conformément aux directives de la Direction Départementale des Finances Publiques et à la récupération de la part département de la taxe foncière sur les propriétés bâties, il convient donc d'ajouter le taux de la taxe foncière bâtie votée en 2021 soit 28,31 % au taux départemental de Seine Et Marne de 18 %.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les taux communaux

VI. CONVENTION DE MISE EN PLACE D'UN SERVICE COMMUN RELATIF A L'HABITAT/LOGEMENT

Par délibération du Conseil communautaire en date du 04/04/2022, la Communauté d'agglomération de Marne et Gondoire a approuvé la création du service commun habitat /logement. Les prestations effectuées par ce service commun concernent les missions suivantes :

Habitat social :

- ▶ Aide à la construction de logements sociaux via les garanties d'emprunts et demandes de subventions
- ▶ Gestion du contingent (part collectivité)
- ▶ Gestion des demandeurs (inscription + permanence)
- ▶ Hébergement d'urgence
- ▶ Lien avec le CCAS pour situation individuelle
- ▶ Commission d'Attribution de Logement
- ▶ Suivi des Conventions d'Utilité Sociale

Habitat privé :

- ▶ Gestion de péril
- ▶ Gestion des permis de louer

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'adhésion à ce service commun

VII. CONVENTION SACPA

Il s'agit ici de renouveler le marché de prestations de services avec la SACPA qui s'occupe entre autres de la capture et de la prise en charge des animaux divagants hors espèces sauvages ou exotiques, du ramassage des cadavres d'animaux sur la voie publique...

La SACPA travaille en étroite collaboration avec les associations de Protection Animale. Montant global annuel HT de la convention 960,36 €.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le renouvellement du contrat avec la SACPA

VIII. ADHESION GROUPEMENT DE COMMANDE MARCHE DE MAINTENANCE ECLAIRAGE PUBLIC

Le SDESM (Syndicat Départemental des Energies de Seine-et-Marne) relance le groupement de commande relatif à la maintenance des installations d'éclairage public extérieur. Pour une durée de 4 ans, le démarrage des prestations interviendrait le 01/01/2023. Il comprend notamment, un inventaire comprenant le nettoyage, le remplacement des lampes à décharge et le contrôle de tous les ouvrages dès la première année du marché, la réduction et l'uniformisation des délais d'intervention sur l'ensemble des lots, une forfaitisation des recherches de pannes dans les prix unitaires.

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité l'adhésion au groupement de commande de maintenance de l'éclairage public

IX. CRTE

Pour mémoire, Le CRTE, Contrat de Relance et de transition Ecologique, est la nouvelle forme de contractualisation de l'Etat avec les collectivités et les acteurs locaux. Il répond à une triple ambition : transition écologique, développement économique et cohésion territoriale, en souhaitant simplifier et unifier les dispositifs de contractualisation existants avec une logique de guichet unique au travers de l'EPCI. Le CRTE a été adopté par la commune le 01/07/2022.

Il est proposé d'inscrire dans le prochain contrat de relance et de transition écologique (CRTE) qui sera voté en Conseil communautaire, la liste des actions suivantes : mise en place de la vidéoprotection sur la commune et réfection de la toiture actuelle en fibrociment de l'escalier qui mène à la salle des catéchismes en toiture en zinc

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'inscription de la vidéoprotection et de la toiture de l'escalier de la salle des catéchismes au prochain CRTE.

INFORMATIONS DIVERSES :

- ▶ Le brûlage des déchets verts étant interdit par la préfecture, les élus proposent le recours au ramassage des déchets verts par le SIETREM à raison de 6 passages annuels.
- ▶ Un nouveau prestataire de ménage CFN nettoiera les locaux communaux à compter du 02/05/2022.
- ▶ La SARL Saint-Germain Paysage interviendra sur la commune courant avril.
- ▶ Véolia environnement fera un nettoyage complet des rues en attendant de passer une convention avec la commune de Lagny-sur-Marne pour un nettoyage complet biannuel.
- ▶ Le transformateur électrique à l'angle des rues Pasteur et La Fontaine ayant été accidenté, il sera procédé aux remplacements de celui-ci par Enedis réseau.



COMPTES-RENDUS DU CONSEIL MUNICIPAL

> Du 17 Mai 2022

Présents :

Mme TORTRAT, Maire
M. CABARRUS, Mme CHANLON, M. PUCCINELLI, M. GUIHARD, Mme ROBILLARD-DIABATE,
M. COUSIN, M. ILLY, Mme ANDRE, Conseillers Municipaux délégués

Absents : M. CABARRUS, Mme CHANLON, M. GUIHARD, Mme ROBILLARD-DIABATE,

M. COUSIN, Mme ANDRE, Mme EBERT, Conseillers Municipaux

Secrétaire de séance : Mme EBERT

Mme TORTRAT déclare ouverte, à 19 heures 10 la séance du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal nomme à l'unanimité Mme EBERT secrétaire de séance, fonction qu'elle a acceptée.

Procès-Verbal de la séance du 14 avril 2022 :

Approuvé à l'unanimité après ajout de M. TONI aux présents

DELIBERATIONS :

I. Dénomination du groupe scolaire primaire/maternelle de la commune

Madame le Maire a souhaité réunir en séance plénière le Conseil Municipal des Jeunes de Goussier pour donner un nom à l'école.

Étaient présents du CMJ :

RENOUARD Capucine, Maire, TEMPLE Juliette, DE PINHO Emma, GUIHARD Philéas, Adjoints, DECK-FERON Armand, ROBBE Lucille, DUBOIS-MALATIER Gabin, COUSIN Laurine, MOREIRA Tyssia, Conseillers jeunes RODRIGUES Emma, membres titulaires et LEROUX Margaux, COUSIN Émilie, BARAT Tom membres suppléants.

Après accord des élus, il est décidé de voter à bulletins secrets, en cas d'exæquo, la voix des élus sera prépondérante. Il est distribué, la liste des noms sur papier rose pour le CMJ et blanc pour les élus municipaux. Un nom doit être choisi sur la liste.

Liste de noms proposés au préalable par les élus et le CMJ :

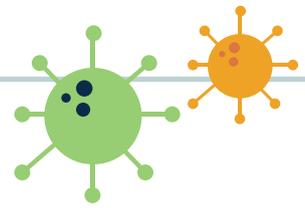
- | | | |
|------------------------------|-------------------------|-----------------------|
| ▶ École Marie Gouze | ▶ École des écoreuils | ▶ École Joyeuse |
| ▶ École Leo Gausson | ▶ École de Goussier | ▶ École Saint Germain |
| ▶ École Jean-Pierre Pernault | ▶ École de la Gondoire | ▶ École du bois joli |
| ▶ École Rosa Bonheur | ▶ École des 3 Lavoisier | |

28 suffrages exprimés,

Le dépouillement est effectué par Mlle TEMPLE et Mme HILAIRE, 1 bulletin nul (présence de 2 noms)

3 noms arrivent exæquo, École des écoreuils, École de Goussier et École des 3 Lavoisier.

Après examen, des feuilles blanches (bulletins du Conseil municipal), 4 suffrages exprimés en faveur du nom : « École de Goussier » C'est donc ce « nom » qui emporte les suffrages.



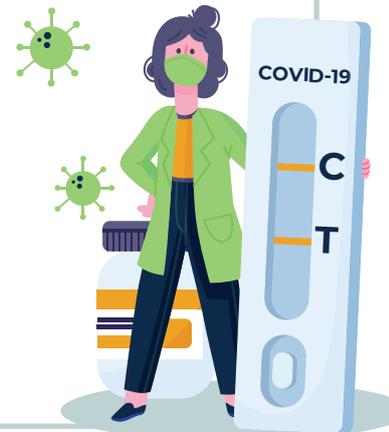
> Santé

Restons vigilants malgré la diminution des cas et une amélioration conséquente du nombre d'hospitalisations dans les hôpitaux. La levée de l'obligation du port du masque n'a pas signifié la disparition du virus qui continue néanmoins à être présent dans notre vie quotidienne.

La responsabilité de ses actes incombe à chacun d'entre nous pour la protection de tous. La vaccination est toujours d'actualité. Les plus de 60 ans peuvent bénéficier d'une 4^{ème} dose selon les recommandations de l'OMS et du ministère de la santé.

Lieux de dépistage et de vaccination

(sur rendez-vous) :
laboratoires, pharmacies,
infirmiers, médecins
généralistes et la
nouvelle maison de santé
pluridisciplinaire Simone
Veil, 1 rue Simone Veil à
Lagny.



> Plan communal de sauvegarde :

> QU'EST-CE QU'UN PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE ?

Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) regroupe l'ensemble des documents de compétence communale contribuant à l'information préventive et à la protection de la population. Il définit, en fonction des risques qui peuvent être de type naturel, technologique ou naturel et technologique, l'organisation prévue par la commune pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population au regard des risques encourus.

Vous avez reçu un formulaire à compléter. Pour celles et ceux qui ne l'auraient pas encore retourné au secrétariat de la Mairie, vous pouvez encore le faire jusqu'à mi-septembre par courrier ou par le lien :

<https://forms.office.com/r/PmefDdaAWW>

Peu importe votre situation, il est important d'avoir le maximum de retours afin d'organiser au mieux le secours à la population, nous vous remercions par avance pour votre collaboration.

> Solidarité avec l'Ukraine

Très bel élan de solidarité initié par les conseils municipaux (adultes et jeunes). En effet la commune de Gouvernes s'est associée à l'initiative de l'association des maires d'Ile de France pour l'envoi de matériels de première nécessité à la population Ukrainienne. Pour matérialiser cette démarche un drapeau Ukrainien et un bandeau fabriqué par les jeunes du CMJ ont été installés sur la façade de la mairie.

Un appel aux dons aux Gouverniauds a permis de récolter plus de 50 cartons de produits de première nécessité qui ont été acheminés en partenariat avec la protection civile de Serris à la frontière Ukrainienne.

Par ailleurs une famille Ukrainienne a été accueillie au sein de la commune par un habitant. Les élus se sont mis à disposition et écoute de cette famille et un enfant a intégré l'école du village.

La municipalité remercie tous ceux qui ont participé à cet élan de générosité.



La commune s'engage dans la lutte contre les perturbateurs endocriniens



Sans le savoir, nous sommes quotidiennement au contact de substances chimiques de synthèse potentiellement dangereuses pour notre santé. Depuis les années 1950, des centaines de milliers d'entre elles, issues des industries agroalimentaires et pétrochimiques, se sont invitées dans nos assiettes, textiles, médicaments, cosmétiques, produits ménagers, meubles, emballages, ou encore dans les jouets des enfants.

La mise sur le marché de la plupart de ces substances a été autorisée en Europe sans tests préalables. Or, depuis les années 1960, de nombreux scientifiques alertent sur les dangers qu'elles présentent pour l'environnement et la santé humaine. Connues sous le nom de « perturbateurs endocriniens », ces substances peuvent agir sur notre système hormonal et perturber son bon fonctionnement.

Selon l'OMS : « Les perturbateurs endocriniens sont des substances chimiques d'origine naturelle ou artificielle étrangères à l'organisme qui peuvent interférer avec le fonctionnement du système hormonal et induire ainsi des effets néfastes sur cet organisme ou sur ses descendants ».

En 2012, l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) et le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) publiaient un rapport qualifiant les perturbateurs endocriniens de « menace mondiale sur la santé ». Les résultats de l'Étude Esteban (septembre 2019) ont confirmé la contamination générale de la population.

Les sources d'exposition sont donc innombrables. Nous les assimilons par les voies digestives, respiratoires et même par la peau. Nos organismes se chargent d'en éliminer une partie — plus ou moins efficacement selon les individus. Mais, l'exposition prolongée à une ou plusieurs de ces substances peut engendrer des pathologies chroniques ou de développement sur notre organisme, mais aussi sur celui de nos descendants (troubles hormonaux et leurs conséquences comme l'infertilité, puberté précoce, obésité, diabète, maladie thyroïdienne, ...).

Aussi pour garantir la sécurité sanitaire de ses habitants, en particulier des plus jeunes, la Commune de Gouvernes souhaite s'engager dans un programme local de bonnes pratiques visant à informer la population et réduire son exposition aux perturbateurs endocriniens (les cibles : petite enfance, bâtiment, entretien, restauration collective, santé, etc). Certains principes sont déjà en œuvre comme l'arrêt de l'utilisation des produits phytosanitaires dans la gestion de l'espace public.

Cet engagement va se traduire, dans un premier temps, par la signature de la Charte «Villes et territoires sans perturbateurs endocriniens» dont les objectifs sont les suivants :

1. Éliminer l'usage des produits phytosanitaires et biocides qui contiennent des perturbateurs endocriniens (ainsi que des substances classifiées comme cancérigènes, mutagènes et toxiques pour la reproduction (CMR)) sur leur territoire en accompagnant les particuliers, les propriétaires de zones et d'établissements privés désirant appliquer ces dispositions ;
2. Réduire l'exposition aux perturbateurs endocriniens dans l'alimentation en développant la consommation d'aliments biologiques et en interdisant l'usage de matériels comportant des perturbateurs endocriniens pour cuisiner et chauffer ;
3. Favoriser l'information de la population, des professionnels de santé, des personnels des collectivités territoriales, des professionnels de la petite enfance, des acteurs économiques sur l'enjeu des perturbateurs endocriniens ;
4. Mettre en place des critères d'éco-conditionnalité éliminant les perturbateurs endocriniens dans les contrats et les achats publics ;
5. Informer tous les ans les citoyens sur l'avancement des engagements pris.

Cet engagement citoyen doit s'amplifier pour faire reculer cette épidémie silencieuse qui menace les générations futures au même titre que le changement climatique. Nous comptons aussi sur vous pour mener ce combat.

Pour en savoir plus :



ENVIRONNEMENT

LE NOUVEAU RÈGLEMENT DES DÉCHETTERIES

Le réseau des 5 déchetteries (Croissy-Beaubourg, Chanteloup-en-Brie, Chelles, Noisiel et Saint-Thibault-des-Vignes) reste réservé aux particuliers résidant sur le territoire du SIETREM. Depuis le 1er février 2022, le règlement des déchetteries a évolué

JUSTIFICATIFS À FOURNIR

- Le badge et une pièce d'identité sont exigés à l'entrée des déchetteries. En cas de non présentation de ces documents, l'usager se verra refuser l'accès aux structures.
- En cas de première visite, le badge est réalisé sur place, sur présentation d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois et d'une pièce d'identité.
- En cas de perte du badge, contacter le SIETREM pour en obtenir un nouveau (info@sietrem.fr – N° vert: 0 800 770 061) avant de se rendre en déchetterie.

MODIFICATION DES HORAIRES D'ÉTÉ

- Les horaires d'ouverture en période d'été (du 1er avril au 30 septembre) sont modifiés (Voir tableau).
- Les horaires d'hiver (du 1er octobre au 31 mars) restent identiques et sont consultables sur le site internet : sietrem.fr.

HORAIRES D'ÉTÉ

DU 1 ^{ER} AVRIL AU 30 SEPTEMBRE	CROISSY-BEAUBOURG	NOISIEL	CHANTELOUP-EN-BRIE CHELLES ST-THIBAULT-DES-VIGNES
LUNDI & MERCREDI	9h-13h	14h30-18h30	
MARDI, JEUDI & VENDREDI	14h30-18h30	9h-13h	9h-18h30
SAMEDI	9h-12h / 14h-18h30		
DIMANCHE	9h-12h30		9h-12h30

ACCÈS FACILITÉ

- Les véhicules de moins de 3,5 tonnes sont autorisés, dans la limite de 26 passages par an.
- Liberté d'accès à la déchetterie de son choix.
- L'accès reste néanmoins interdit aux artisans et commerçants à titre professionnel.

QUANTITÉS DE DÉCHETS AUTORISÉES

Le volume de déchets apporté est limité à 1 m³ par jour, par foyer et par véhicule, toutes déchetteries confondues avec des distinctions suivant la nature des déchets :

- déchets verts : la quantité totale des apports peut s'élever à 2 m³.
- pneumatiques (VL uniquement) : au maximum 8 par an et par foyer.
- déchets dangereux : maximum 10 pots ou bidons par mois et par foyer.
- huiles usagées : limitation à 10 litres par mois et par foyer.
- batteries : non acceptées en déchetterie, les rapporter chez le revendeur.

Le Règlement Complet est consultable sur le site sietrem.fr



Avec les beaux jours, retour des travaux de jardin et leur lot de désagréments

L'arrivée des beaux jours rime avec tonte, désherbage, taille, coupe... Les activités de jardinage reprennent et engendrent des déchets verts dont il faut se débarrasser.

Rappel des règles à respecter*.

(* Ces réglementations sont issues de service-public.fr, site officiel de l'administration française)

Respecter les plages horaires d'utilisation des engins à moteur

L'utilisation d'engins à moteur, comme les tondeuses, tronçonneuses, disqueuses est possible à des heures bien précises :

En semaine, jours non fériés de 7^h à 20^h

Le Week-End

Samedi : de 9^h à 12^h et de 15^h à 19^h30

Dimanche et jours fériés : de 10^h à 12^h

Les engins de chantier sont interdits les dimanches et jours fériés, toute la journée.

Respecter les limites de propriété

Toute haie qui dépasse de la limite de propriété sur le domaine public doit être taillée.

Attention : vous ne pouvez pas couper les branches des arbres et arbustes du voisin qui dépassent sur votre propriété mais vous pouvez le contraindre à le faire. Les plantations situées à 50 cms de la limite séparative ne peuvent excéder les 2m de hauteur. Lorsque la hauteur de la plantation est supérieure à 2 mètres, la distance minimum à respecter en limite de propriété voisine est de 2 mètres. La distance se mesure à partir du milieu du tronc de l'arbre. Dans notre PLU, les résineux et les bambous sont interdits pour les haies.

A noter aussi que vous ne pouvez pas cueillir les fruits de l'arbre du voisin. En revanche, s'ils tombent naturellement sur votre propriété, vous pouvez les ramasser.

ÉLIMINER SES DÉCHETS DE JARDIN

LE COMPOSTAGE :

Pensez à déposer vos feuilles, branchages, tontes, fleurs séchées ou fanées... dans votre composteur. Vous bénéficierez d'un engrais naturel et diminuerez ainsi la quantité de déchets à traiter donc un moindre coût à la collectivité.

LE MULCHING :

Cette technique consiste à broyer les restes végétaux, l'herbe et à les disperser au pied des autres plantes, dans les haies, comme couvre-sol, pour limiter les arrosages, le développement des mauvaises herbes, pour servir d'engrais et favoriser la biodiversité.

L'APPORT VOLONTAIRE EN DÉCHETTERIE :

Déposés en déchetterie, vos déchets verts sont acheminés vers une plateforme de compostage située à Chalifert où ils sont valorisés en compost, un fertilisant pour les sols 100 % naturel.

Si vous n'avez pas la possibilité de vous déplacer dans l'une des 5 déchetteries du SIETREM, rendez-vous sur sietrem.waster.fr (ou sur l'application SIETREM WASTER), un habitant du territoire pourra vous aider en échange d'une petite participation financière.



INTERDICTION DE BRÛLER SES DÉCHETS DE JARDIN : LES RISQUES DE FEUX

La loi N°2020-105 du 10 février 2020 (relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire) interdit de brûler des biodéchets (dont font partie les déchets verts) à l'air libre et dans les incinérateurs de jardin. Ces mêmes incinérateurs sont d'ailleurs interdits à la vente et à l'usage en France.

Outre les problèmes de pollution (dégagement de substances toxiques d'autant plus si les déchets sont humides ou brûlés avec d'autres comme les bois traités, pots plastiques, ...), c'est le risque d'incendie qu'il faut craindre l'été en période de sécheresse.

En cas de non-respect de ces dispositions, une contravention de 450 € peut être appliquée (article 131-13 du nouveau Code pénal).

NOUVEAU !

LA COLLECTE DES DÉCHETS VERTS EN PORTE-À-PORTE ARRIVE A GOUVERNES

Ce nouveau service de proximité est proposé aux habitants de Gouvernes le 3^e mercredi des mois de mai à novembre. *La collecte débutera dès le mois de juillet.*

REGLES A RESPECTER :

► Mode de présentation :

Les branchages :

- au maximum, 1,20 m de longueur, 10 cm de diamètre et 25 kg
- présentés en fagots liés avec un lien naturel biodégradable non traité et non coloré

Les autres déchets verts (gazons, feuilles, déchets floraux et de massifs) :

- Dépôt limité à 1 m³ par collecte.
- en sacs papier biodégradable ou en bacs et récipients en bon état munis de 2 poignées n'excédant pas 25 kg (sacs et contenants non fournis par la commune, à la charge de l'utilisateur).

Pas de sacs en plastique.

► Heures de sortie des déchets verts :

Les déposer devant chez vous la veille au soir le plus tard possible ou au maximum avant 5 heures le jour de la collecte.

► Déchets acceptés :

Tontes de gazons, feuilles, tailles de haies et d'arbustes ou d'arbres, déchets floraux et de massifs ... provenant des jardins des particuliers.

► Déchets refusés :

Les déchets verts des espaces publics ou privés collectés par les services techniques des villes ou les entreprises.

Souches d'arbres, terre, cailloux, bois de construction, palettes et fumiers.

Pour en savoir plus :

https://www.sietrem.fr/images/phocadownload/Flyer_bonne_presentation_dechets_verts.pdf



› Les comités de quartiers

Les comités de quartiers commencent à prendre place, pour l'heure nous avons constitué 4 quartiers (susceptibles de modifications) selon les zones géographiques suivantes :

QUARTIER DES DEUX CHATEAUX

- ▶ Avenue des Deux Châteaux
- ▶ Chemin des Clos
- ▶ Chemin Neuf
- ▶ Rue Hermières
- ▶ Chemin Ferraille
- ▶ Ruelle Saint Martin

QUARTIER DES VIOLETTES

- ▶ Rue Pasteur depuis la rue des Pierres
- ▶ Rue du Bas Villiers
- ▶ Rue du Haut Villiers depuis la rue V. Hugo
- ▶ Rue des Closeaux
- ▶ Impasse du Clos Brulé

QUARTIER DU CENTRE BOURG

- ▶ Allée du Château
- ▶ Rue et Cour Mathou
- ▶ Impasse du Moulin
- ▶ Rue Ferre
- ▶ Rue et Impasse la Fontaine
- ▶ Impasse Victor Hugo
- ▶ Rue Victor Hugo
- ▶ Rue Pasteur jusqu'à la rue Victor Hugo

QUARTIER DES MOULINS ROUGES

- ▶ Boulevard Georges Pompidou
- ▶ Chemin de la Tête Noire
- ▶ Chemin du Clos Saint Paires
- ▶ Rue de Gouvernes
- ▶ Rue des Pierres
- ▶ Rue du Calvaire
- ▶ Rue Saint Germain

Nous nous sommes réunis une première fois en commission plénière le 17 février 2022.

Ensuite des réunions ont eu lieu par quartier les :

- ▶ 1^{er} mars 2022 pour le quartier du Centre Bourg ;
- ▶ 4 mars 2022 pour le quartier des Violettes ;
- ▶ 7 mars 2022 pour le quartier des Moulins Rouges ;
- ▶ 11 mars 2022 pour le quartier des Deux Châteaux.

Après ces réunions, une réunion des coordinateurs est prévue pour la deuxième quinzaine de juin pour préparer la rentrée de septembre et définir les objectifs.

Contact : Gabrielle CHANLON,
Conseillère municipale déléguée

› Cimetière

Nettoyage du cimetière le 23 avril

Après un recensement de toutes les concessions du cimetière, la municipalité de Gouvernes va entreprendre des actions successives dans le temps pour l'entretien et l'embellissement de notre cimetière communal, lieu de mémoire de nos familles, de nos Anciens, et de nos soldats morts pour la patrie. Il fait partie de notre patrimoine.



› Bibliothèque

APERÔ LITTÉRAIRE VENDREDI 1^{ER} AVRIL 2022

Dans le cadre de la soirée Apéro littéraire organisée le 1^{er} avril, la bibliothèque de Gouvernes a eu le plaisir de recevoir l'auteur Loris BARDI, pour son roman La Position de schuss, paru aux éditions Le Dilettante en 2020.

Dans une ambiance conviviale Loris Bardi a évoqué les thèmes variés du processus d'écriture, de construction du récit, d'art contemporain, du monde de l'édition.

La rencontre était animée par Gisèle Meunier. Au fil des questions, Loris Bardi a pu se dévoiler et répondre aux interrogations du public présent. Ce fut un échange fructueux.

Dans un second temps, l'écrivain a laissé la parole à l'intervieweuse, Gisèle Meunier, elle-même auteur, qui a présenté ses ouvrages.

Ce début de soirée passionnant et enrichissant s'est achevé par une séance de dédicace et un verre de l'amitié.

La bibliothèque a rencontré un franc succès toute la journée du samedi 21 mai 2022 ainsi que son atelier de maquillage. Notre maquilleuse a satisfait 9 petites filles et 2 petits garçons. Rendez-vous l'année prochaine.

ANIMATIONS

DE SEPTEMBRE À DÉCEMBRE :

▶ **DU 1 SEPTEMBRE AU 31 DÉCEMBRE**
Exposition aquatique à la bibliothèque

▶ **SAMEDI 17 SEPTEMBRE À 10H**
Balade botanique et atelier cuisine, Ravioli frais végétariens aux herbes sauvages - Pour adulte

▶ **MERCREDI 5 OCTOBRE À 10H**
Les jeux d'Elsa, ludothèque tout public

▶ **MERCREDI 9 NOVEMBRE À 10H**
Les oiseaux en hiver - Atelier pour les 6-10 ans
Comment s'occuper des oiseaux en hiver, quels sont leurs régimes alimentaires ? L'intervenante de la LPO (Ligue de protection des oiseaux) répondra à toutes vos questions. Puis vous fabriquerez des boules de graisse et des mangeoires à ramener chez vous.

Réservation obligatoire

au 01 64 77 36 29
ou à la bibliothèque
Bibliothèque de Gouvernes
2 rue Saint Germain
77400 Gouvernes



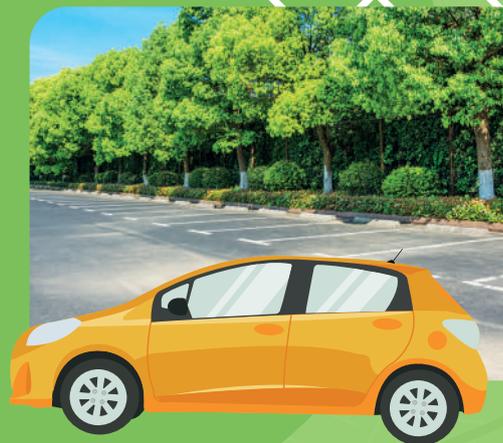
Le stationnement à Gouvernes est devenu un vrai problème

La municipalité est consciente des difficultés rencontrées par les gouverniauds pour stationner leurs véhicules, pour autant il est nécessaire de prendre en compte les usagers vulnérables* pour leur permettre de circuler sur les trottoirs en toute sécurité. Le bon sens prévaut : Les voies, sauf arrêté contraire, sont ouvertes à tous, y compris les voies privées et nul ne peut se prévaloir de la privatisation de l'espace devant son habitation.

Un véhicule à l'arrêt ou en stationnement ne doit ni gêner la circulation, ni représenter un obstacle dangereux. Il est interdit de s'arrêter en voiture ou de stationner sur le trottoir sauf si un marquage au sol l'autorise expressément.

A Gouvernes, il existe sur les rues Pasteur, Saint-Germain et Haut-Villiers, des emplacements délimités. Devant la boulangerie, l'arrêt se fait sur l'accotement et il ne s'agit que d'un arrêt minute pour éviter de gêner les résidents de l'impasse du Moulin. Sur les autres rues, le code de la route s'applique.

Notre village est composé de 23% d'enfant qui emprunte à vélo, poussettes ou trottinettes nos trottoirs pour se rendre à l'école ou à leur arrêt de bus. Pour eux, c'est le parcours du combattant car ils sont souvent obligés d'emprunter la chaussée pour circuler alors que les automobilistes roulent parfois un peu vite.



**Les trottoirs étant affectés à la circulation des piétons, l'article R417-11 du Code de la route stipule qu'un stationnement sur le trottoir d'un véhicule motorisé est considéré comme gênant la circulation publique. De fait, c'est verbalisable. L'amende s'élève à 135 euros pour les voitures et à 35 euros pour les deux-roues et trois-roues.*

Aussi nous demandons à ceux qui disposent de garage, de place à l'intérieur de leur propriété, de rentrer leurs véhicules, et aux autres de stationner sur les places dédiées.

**Pensez à nos anciens,
aux personnes en situation de handicap
et à nos enfants !**

› CCAS – Distribution des colis de Noël

Les membres du CCAS redoublent d'imagination tous les ans pour trouver une idée afin de présenter dans un emballage différent toutes les denrées à déguster pour les fêtes.

Cette année encore a pu être glissée dans chaque colis une superbe carte de vœux gentiment confectionnée par chaque enfant de l'école.

De nombreux remerciements sont parvenus en Mairie pour ce geste qui a beaucoup touché.

› Collecte des restos du cœur

Comme l'année dernière, les Restos du Cœur et la Mairie de Gouvernes organisent une grande collecte du lundi 20 au samedi 25 juin.

Ces dons seront distribués dans les jours qui suivent à l'Antenne des Restos du Cœur de Torcy, à ceux qui en ont besoin. L'école de Gouvernes y participe également très activement. Nous remercions la directrice, les professeurs des écoles, les élèves et nos deux commerçants, le restaurant « au Gouverniaud » et la Boulangerie « Le P'tit Gouvernes » pour leur implication et invitons tous les Gouverniauds à prendre part à cette entraide. Merci pour votre participation !



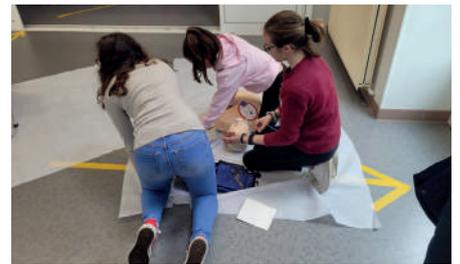


Les gestes qui sauvent

Le conseil municipal des jeunes se forme. Comme ce fut fait pour les aînés les jeunes conseillers ont eu droit à une initiation aux gestes qui sauvent. Enthousiasme et curiosité ont dominé l'ambiance toutefois studieuse de ces 2 heures de formation pour chaque groupe de 9 et 10 participants. Le formateur avec une pédagogie participative a su capter l'intérêt de l'ensemble du groupe grâce aux mises en situation réalistes.

CETTE FORMATION A UN DOUBLE OBJECTIF :

former les jeunes en cas de nécessité
et qu'ils puissent servir de relais auprès de
leurs parents et fratrie.



> CMJ : un bilan exceptionnel pour cette première année !

Depuis ce début d'année 2022, nos jeunes élus du CMJ sont à l'œuvre !

Ils ont lancé différents projets tirés de leurs programmes de campagne comme l'installation de boîtes à livres (en cours) et d'hôtels à insectes. Portant à la connaissance de la municipalité les problèmes qu'ils rencontrent dans leurs vies d'écoliers (absence de miroirs dans les WC à l'école, matérialisation d'espaces jeux) ou de collégiens (abris vélos et trottinettes, arrêt de bus de la rue du bas Villiers non signalisé d'un côté, nécessité d'un abribus pour les jours de pluie : démarche en cours auprès du SIEMU).

Ils se sont investis dans la vie du village : Fête du village, Fête des lavoirs, actions d'entraide. Une de nos jeunes conseillères a proposé la participation du CMJ à la collecte de biens de première nécessité pour l'Ukraine et la distribution de Flyers dans Gouvernes. Une cinquantaine de cartons ont été rassemblés avec tous les dons et remis au siège local de la Protection Civile à Serris. Cet élan de

solidarité, cautionné par la municipalité, s'est déroulé sous l'égide de l'Association des Maires d'Ile de France (AMIF). Nos jeunes ont réalisé la banderole accrochée sur la façade de la mairie, avec la pose du drapeau ukrainien en signe de solidarité.





L'annulation du Nettoyage de Printemps, conjointement organisé avec les communes de Guermantes et Conches du fait des conditions neigeuses du 1er Avril a navré nos jeunes recrues prêtes à participer au rendez-vous annuel de la protection de l'environnement de Gouvernes.

Pour renforcer la cohésion de l'équipe et découvrir un sport complet, une douzaine de nos jeunes conseillers ont participé le samedi 19 mars, à une initiation à l'aviron, par une très belle matinée ensoleillée sur les bords de la Marne quai de la Gourdine. Accueillis par Gérard Hilaire, président de la Société Nautique de Lagny créée en 1905, nos jeunes ont eu le privilège d'être coachés par Diane Dellaleau (8 fois championne de France d'Aviron, 2 fois championne du monde et 3 fois vice-championne du monde d'aviron en duo avec Nathalie Collet formées au club, et par deux autres entraîneurs du club Thibaud Herpin et Gabriel Delisse. Ces instants ont été fixés par Eric Dubois, papa d'un de nos jeunes qui a réalisé un reportage photos et une vidéo visible sur la page du CMJ.

Nos jeunes ont encore beaucoup de projets qui les concernent directement avec en particulier la création d'espaces sportifs, mais qui concernent aussi tous ceux qui vivent dans le village. Cette ouverture aux autres, à leurs problèmes, à la solidarité, à la sécurité et à l'environnement est une chance pour l'avenir.

Nous avons hâte de les retrouver à la rentrée prochaine pour leur deuxième année de mandat en collaboration avec l'équipe des élus, les habitants, les associations de Gouvernes et la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire !



Le samedi 9 avril, la municipalité a offert à nos jeunes élus une formation aux gestes de premiers secours (Cf. article Les gestes qui sauvent).

Nos jeunes élus ont fait preuve de créativité au cours de tous les ateliers : élaboration de l'affiche de la fête du village, organisation et fonctionnement de l'atelier de fabrication d'hôtels à insectes ou du tournoi de pétanque. Les jeunes élus étaient ravis du succès de ces stands lors de ce week-end de partage et de convivialité.

La présence des membres du CMJ lors de la commémoration du 8 mai au cimetière de Gouvernes pour accompagner les membres de l'Association des Anciens combattants, en mémoire de tous ceux qui sont morts pour notre liberté a encore une fois été remarquée et saluée.

Même si cette première année d'exercice du CMJ a été limitée en raison du contexte très particulier de la COVID, avec plusieurs manifestations annulées, celle-ci s'achève sur leur dernier projet : préparation d'une exposition culturelle. Dans le cadre de la Fête des Lavoirs et des moulins, initiée par le Département de Seine et Marne, lors du week-end du 25-26 juin, cette expo s'est déroulée dans le lavoir de la rue du Bas Villiers, en collaboration avec l'Association du Patrimoine.

› Hommage

Nous constatons, ces vingt dernières années, le départ d'une génération d'Anciens. Femmes, hommes, bénévoles, acteurs dynamiques au sein de la municipalité ou au cœur des Associations.

Début mai, notre ami, notre voisin, Jean Michel CHEMINANT, silhouette familière qui arpentait tous les matins les pourtours de notre village, nous a quitté. Imprimeur de profession, grand marcheur, amateur de varappe à Fontainebleau, voyageur, il a parcouru de nombreux chemins et escaladé quelques sommets du bout du monde. Bon vivant, jovial, malicieux et fin observateur, avec une belle touche d'humour, il savait nous conter une situation cocasse, commenter l'actualité ou nous dépeindre un personnage pour amuser la galerie. Ainsi il a tissé de multiples liens d'amitié avec tout un chacun.

Installé à Gouvernes avec les siens vers 1973, il a repris dans les années 80 avec un groupe d'amis le flambeau du Comité des fêtes pour l'organisation des fêtes du village, en participant à la confection des chars fleuris de la Saint Germain pour la vente des brioches. Reprenant l'idée d'un bal du 14 juillet, il est aussi à l'origine de la création de la Chorale de la Gondoire avec quelques amis dont les épouses et les enfants ont été les premières recrues sous la direction de Daniel Catten. Il fut l'organisateur des éditions du Ball Trap de Gouvernes avec l'Association des Chasseurs et des Pêcheurs, près de l'étang de la LOY et d'autres manifestations que j'oublie sûrement... Animateur de soirées mémorables, ainsi au bout de la rue du haut du Villiers s'improvisèrent avant l'heure, plusieurs fois l'année, les premières fêtes entre voisins. En Afrique, « lorsqu'un griot (conteur) meurt, c'est une bibliothèque qui brûle » dit-on, Jean-Michel était une belle page de la vie associative de Gouvernes. Il nous manque déjà, et nous sommes de tout cœur avec son épouse, ses filles et sa belle-fille et ses petits-enfants dans cette dure épreuve.

Nous déplorons aussi la disparition de Louis Poudrier, il y a quelques semaines en Mayenne, éleveur et propriétaire de la « ferme du Paon » située au 14 rue du Haut Villiers. Ce corps de ferme fut Table d'hôte avec les produits du terroir dans les années 80-90. Antoinette, sa femme, nous y accueillait chaleureusement et animait les lieux.

Dans le film « Si Gouvernes m'était conté » réalisé en 2004, vous pouvez revoir et écouter, certains de ces acteurs dévoués à la vie communale, qui ont forgé l'âme de Gouvernes et défendu le caractère de notre petit village briard dans son écrin de verdure. Mr Rolland Lebigue, instituteur fondateur de L'Amicale de l'Ecole de Gouvernes en 1947 avec Mme Gisèle Hilaire Adjointe au maire et présidente de l'Amicale. Mr Sparer qui anima le Club des Jeunes et nous emmenait à la patinoire de Neuilly-Plaisance ... Mr Bernard Bisson, agriculteur dont la ferme se situait à l'origine au cœur du bourg et non sur Saint-Thibault. Mr Daniel Robillard, maire de Gouvernes, a lutté pour la préservation du site naturel autour de la Gondoire, et avec son équipe municipale dont Mr Pierre Chatenay, M. Coulomb et d'autres élus des communes avoisinantes, s'est opposé à l'extension sauvage de la ville nouvelle de Marne la Vallée et du tracé de l'autoroute A4 sur le territoire Gouvernes. L'inoubliable Bernadette Macresy, Première Adjointe au Maire qui a mis en place l'association Amitié loisirs et a su fédérer toutes les générations, lors des repas des Anciens, des voyages (Venise, Saint-Petersbourg...) et autres manifestations avec Mauricette Gay à ses côtés, ou encore comme Mr Nivard, le père de Sylvie Maillet, tous des bénévoles discrets mais toujours présents. De nombreux noms nous viennent en tête, investis en couple : Mmes et Messieurs Lamarre, Roulleau, Vernet, Pétillat, Leroy, Lecuyer dont l'un des deux est parti, continuent courageusement à s'impliquer pour notre bien-être, car les associations sont une deuxième famille. La liste de ces chers disparus est longue et ne peut être complète ici, et je m'en excuse par avance. Toutes ces personnalités en donnant vie au tissu associatif, ont constitué la « mémoire vive » de Gouvernes de ces dernières années, dans les manifestations intramuros, ou encore avec Marne et Gondoire.

Toutes les compétences sont les bienvenues pour créer des moments de rencontre, de convivialité pour le plaisir de tous, petits et grands. N'hésitez pas à vous investir donc dans nos associations ! Elles ont été freinées par la COVID, mais la vie continue et elles proposent à nouveau de nombreuses activités. Vous pourrez les découvrir au fil de ce numéro du Gouverniaud et surtout rencontrer leurs membres lors du Forum des Associations qui se tient le premier samedi de septembre.

Martine Robillard-Diabaté

Horaires d'accueil en mairie

La mairie est désormais fermée au public le mardi

La mairie vous ouvre ses portes aux horaires suivants :

Lundi, jeudi et vendredi :
8^h30-12^h00 | 13^h30-18^h15

samedi : 9^h00 à 11^h45

mardi, mercredi et dimanche : fermé

LES ÉLUS ASSURENT UNE PERMANENCE

Tous les samedis de 11h00 à 12h00

pour recueillir vos demandes
ou vous aider
dans vos démarches.



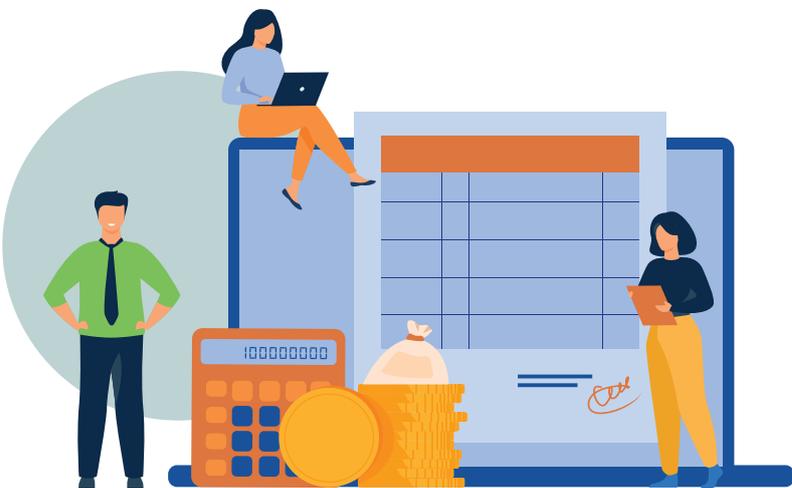
Présentation du budget de la commune

Le budget prévisionnel 2022 a été adopté le 14 avril 2022 par le Conseil Municipal. 1 410 000€ pour le fonctionnement et 558 000€ pour l'investissement (cf graphique)

Beaucoup de travaux sont à réaliser dans la Commune afin de rénover les bâtiments anciens et de les mettre en conformité.

Notre capacité d'investissement est mise à mal en raison de charges importantes en remboursements d'emprunts anciens et récents (extension de l'école). 174 000 € de remboursement d'emprunt + 38 000 € d'intérêts (cf graphique)

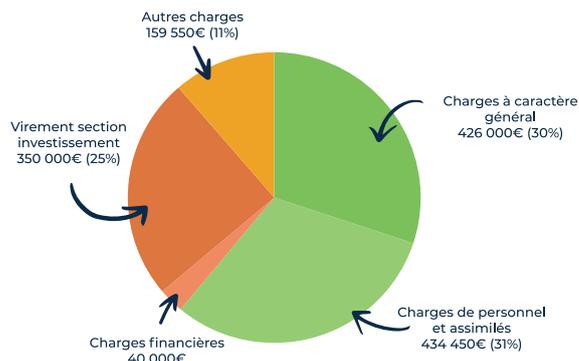
Cependant, depuis notre élection nous avons fait le choix de maintenir à l'identique les taux d'imposition communaux (taxe foncière bâti et non bâti), les seuls sur lesquels nous pouvons agir.



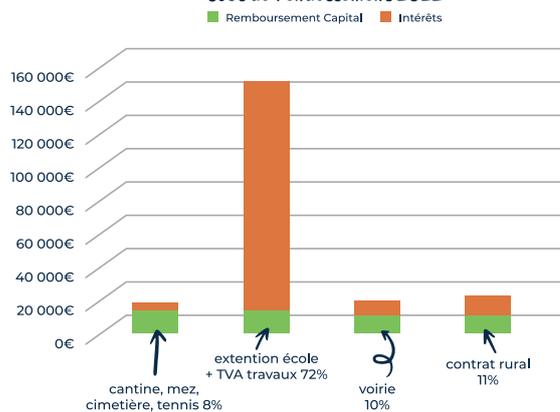
Ceci a été possible grâce aux efforts de maîtrise des charges de fonctionnement, malgré une forte augmentation de celles-ci en raison de l'augmentation du prix de l'énergie, due au contexte actuel, et des charges incompressibles.

Ces économies nous ont permis de reporter 350 000€ de fonctionnement sur la partie investissement du budget prévisionnel 2022.

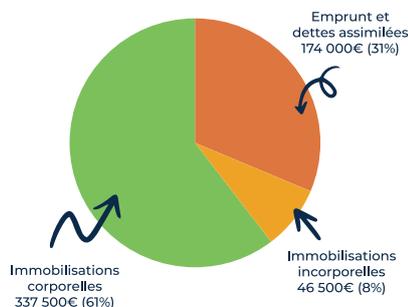
Budget de fonctionnement



Coût de l'endettement 2022



Budget d'investissement



ETAT CIVIL

NAISSANCES :

GONÇALVES BORGES Kaywin
28 mars 2022
HADDAD GAY Lény
04 avril 2022
BRISSET Charlie-Rose
08 avril 2022
CHEN Mila
27 mai 2022

3 MARIAGES :

VANDAMME Olivier et **JOULIN** Lise
28 mars 2022
(les autres mariés ne souhaitant pas que leurs noms apparaissent dans le journal)

DECES :

NIVARD Jean
31 décembre 2021
CHEMINEANT Jean Michel
02 mai 2022



Calendrier des manifestations

Samedi 03 Septembre 2022

Forum des associations de 9h30 à 12h00, Salle Lhuiller

Samedi 17 et dimanche 18 septembre

Journées Européennes du Patrimoine

Dimanche 18 Septembre 2022

Vide greniers de Gouvernes

Samedi 19 Novembre 2022

Soirée Beaujolais

› Fête du village

Après deux années de renoncements à une vie de rencontres festives, d'échanges joyeux, de regroupements culturels ou sportifs, la Fête du Village version 2022 a enfin pu avoir lieu.

Tous ceux qui ont œuvré pour la réussite de cette fête depuis plusieurs semaines et de manière intense les derniers jours ont eu un allié de marque avec lequel nous n'avions pas eu l'occasion de travailler depuis longtemps : la météo!

Trois jours exceptionnels de ciel bleu, de soleil et de chaleur agréable.

Ces trois jours ont débuté avec le concours de la Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire qui a délocalisé deux des spectacles du Printemps de Paroles : Muppets Rapsody et Adoro. Affluence incroyable de spectateurs enfants et adultes dans cet espace mis à disposition par le Centre d'Affaires de Gouvernes et que beaucoup de Gouvernais ne connaissaient pas. Le petit Festival d'Avignon de Gouvernes qui a fait la joie des enfants, participant activement au jeu excellent des acteurs qui encourageaient leurs réactions spontanées. Le renfort des flambeaux du comité des fêtes pour la retraite aux flambeaux très attendue des enfants, a permis d'accéder au meilleur emplacement pour profiter du feu d'artifice. Feu d'artifice que bien de grandes villes pourraient envier.

Samedi matin, la visite inaugurale de l'école nouvelle a permis à ceux qui se sont déplacés d'apprécier le nouveau bâtiment et l'environnement dont bénéficient les 130 enfants du village, répartis dans 5 classes et de se retrouver pour un moment convivial dans le potager que les enfants avec leurs enseignants ont aménagé ces dernières semaines. Pique-nique libre pour tous, familles, voisins, amis, sous le préau de l'école, moment de calme avant la reprise des animations.

Un bel après-midi d'activités associatives autour de la fabrication d'hôtels à insectes, grâce à l'implication de jeunes du Conseil Municipal des Jeunes et de coaches du Conseil Municipal avec pour modèle celui qui a été offert par le Rotary Club de Marne la Vallée, de l'atelier peinture sur bois par l'association Amitié Loisirs, de la bibliothèque accueillante, grande ouverte grâce à l'équipe de bénévoles qui la gèrent tout au long de l'année, et son atelier de maquillage, du spectacle de danse de l'association Entr'chats avec la possibilité de participer, de la visite du lavoir de la Fontaine avec l'association le Patrimoine de Gouvernes dont l'exposition des peintures des enfants de l'école et de ses modelages, ainsi que la visite libre de l'église et du lavoir rue du Bas Villiers.

Pendant ce temps, des bénévoles tenaient la buvette associative sur la place de la Mairie pour restaurer avec des gâteaux et désaltérer les assoiffés qui participaient au tournoi de pétanque ou au Kho Gouvernes ayant réuni plus de 80 enfants et adultes autour d'improbables épreuves aussi réjouissantes les unes que les autres. L'après-midi s'est clôturé sur un magnifique concert de soutien à l'Ukraine dans l'église.

La joie des enfants autour des structures gonflables, dont une installée sur la place de la Mairie l'autre installée derrière l'école, jusqu'à une heure avancée de la nuit, faisait plaisir à voir. Toutes les activités proposées aux enfants dont les deux séances de cinéma en plein air dans cet espace verdoyant, près de leurs parents, en toute sécurité, ont permis à ces derniers de profiter eux aussi de ces instants conviviaux. Le succès a été tel que le repas créole délicieux a dû se mériter tant la file d'attente s'agrandissait. Beaucoup de bonne humeur, beaucoup d'humour lorsque l'éclairage était fatigué !



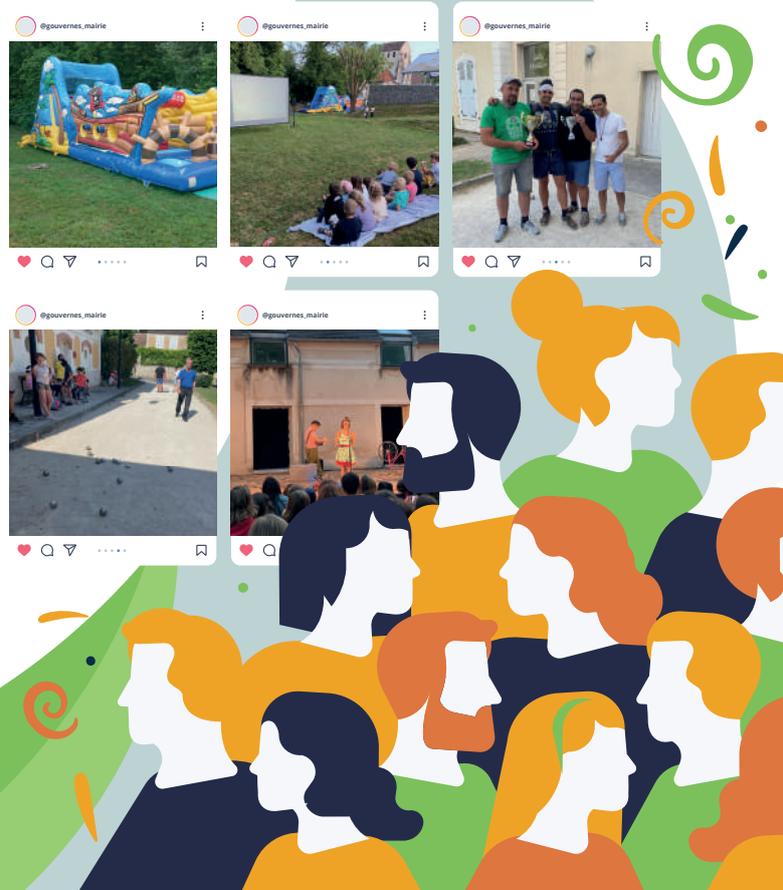
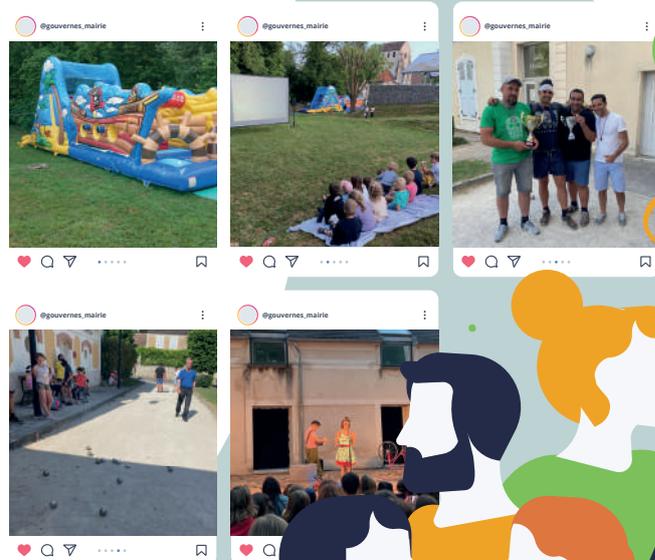
Enfin, dimanche matin, le président de l'association Gouvernes Rando attendait avec quelques fidèles marcheurs tous ceux qui voulaient participer à une marche découverte autour de Gouvernes. Un deuxième groupe pour les familles permettait aux enfants de découvrir avec leurs parents le plaisir de la rando. Au retour, possibilité pour eux de s'offrir la traditionnelle brioche vendue au bénéfice des jeunes avec l'association Amicale des enfants.

Enfin, nous n'avons qu'un seul mot pour résumer ce weekend : Merci !

Merci d'abord à tous ces bénévoles qui ont préparé, organisé, animé, rangé et nettoyé ! Sans qui Tout cela ne serait pas possible. Ils doivent nous inspirer tous. Ils nous amènent également à les rejoindre dans les différentes associations pour faire perdurer, améliorer, tous ces événements qui font également de notre village ce qu'il est.

Merci à tous les participants à ce weekend festif. Vos sourires, votre enthousiasme sont la meilleure récompense des bénévoles.

Toutes les coordonnées des associations sont dans le journal. N'hésitez pas à les contacter. Tout au long de l'année de nombreuses activités sont proposées. Toutes les compétences sont les bienvenues pour les animer, pour continuer d'inventer un lieu de vie, de rencontre et de détente, convivial, culturel, sportif, à proximité, pour petits et grands.





Nos commerces, nos professionnels Espace Santé & Bien-être du Centre La Gondoire

Journée portes ouvertes

L'Espace Santé du Centre La Gondoire, face à la Mairie, a été créé en janvier 2013 par Laurence Courtois hypnothérapeute, rejointe en 2014 par Mickael Paquin, ostéopathe, en 2015 par Alexandre Courtois, kinésithérapeute, puis en 2016 par Isabelle Lebon, infirmière D.E.

Cet Espace devient aujourd'hui l'Espace Santé & Bien-être avec l'arrivée à l'automne 2021 de plusieurs praticiens.

Afin de vous faire découvrir ce nouvel Espace Santé & Bien-être, toute l'équipe vous ouvre ses portes le samedi 10 Septembre 2022. Vous pourrez participer à différents ateliers et échanger avec les praticiens

Cindy Ramos | 06 49 29 28 19
Accompagnante parentale

Typhanie Courtois | 06 36 02 66 14
Coach certifiée en alignement personnel et professionnel, Soins énergétiques

Barbara Schaaff | 07 50 09 73 23
Diététicienne, Nutritionniste

Laurence Courtois | 06 52 13 07 48
Hypnothérapeute

Isabelle Lebon | 06 03 67 59 39
Infirmière D.E

Olivier Seng | 06 61 68 04 18
Infirmière D.E

Nadège Barbier | 06 85 51 62 31
Kinésiologue

Alexandre Courtois | 01 72 99 38 91
Kinésithérapeute et Ostéopathe

Anouk Boisseau | 06 73 70 15 94
Naturopathe, Réflexologue, praticienne en Sophrologie et Massage bien-être

Virginie Labbé Bucaille | 01 72 99 38 91
Kinésithérapeute

Sébastien Attali | 01 72 99 38 91
Kinésithérapeute

Nathalie Attab | 07 86 38 89 44
Magnétiseuse, Soins Lahochi

Mickael Paquin | 06 58 81 32 30
Ostéopathe

Julie Houlou | 06 64 26 82 92
Psychomotricienne D.E

Le programme de la journée sera annoncé fin août.



› Notre école est inaugurée

Inauguration extension groupe scolaire du 21 mai 2022

Le 30 Novembre 2017, l'extension de l'école a été approuvée en conseil municipal. Commencé donc sous la précédente mandature, le bâtiment a été achevé en 2020 après les élections et n'a pu être inauguré du fait de la crise de la COVID.

Haute qualité environnementale, bâtiment basse consommation, colorée à l'intérieur, ce bâtiment est fait en bois, dispose d'un toit végétalisé, d'une centrale de traitement d'air.

A l'intérieur, lave-vaisselle, four, réfrigérateurs en inox, appareils sanitaires de qualités, tableaux numériques... Manque cependant, une salle de motricité.

Notre équipe a apporté quelques modifications au bâtiment : du mobilier adapté aux enfants riche de couleurs, des projecteurs et PC adaptés aux tableaux numériques interactifs, la fibre pour permettre d'utiliser ces PC ; des portails, grillage, clôture, sonnette avec visiophone et ouverture à distance pour renforcer la sécurité des enfants et leur offrir une vue sur leur environnement. Les tableaux numériques interactifs ont tellement plu que nous avons décidé d'en installer dans toutes les classes...

Madame le maire et l'équipe municipale ont été ravis, d'enfin pouvoir inaugurer le bâtiment le samedi 21 mai dernier et de le faire découvrir aux anciens élus, aux parents, à l'inspection et même à une directrice à la retraite.

Et comme il est de bon ton, cette visite s'est terminée autour du pot de l'amitié.

› L'école a participé à une classe d'eau pendant une semaine

Tous les jours, nous avons étudié l'eau grâce à différentes activités et sorties :

- ▶ lecture et écriture de poèmes « haïku » en se promenant à l'étang, en écoutant la nature et l'eau,
- ▶ visite guidée par Brigitte Brodier de la ferme de St-Thibault,
- ▶ préparation de la terre du potager de l'école puis plantations de fleurs, de fruits et de légumes,
- ▶ visite guidée par M. Mosser des lavoirs de la fontaine, de la rue du Bas-Villiers, des puits et du ru de la Condoire,
- ▶ peintures de l'océan, exposées au lavoir lors de la fête du village,
- ▶ spectacle « le bal des légumes »,
- ▶ découverte du Moulin Russon,
- ▶ visite d'un apiculteur,
- ▶ visite de la caserne des pompiers de Lagny,
- ▶ intervention cuisine.



Cette semaine, riche en activités, nous a permis de beaucoup apprendre et de mieux comprendre le fonctionnement et les enjeux de l'eau pour adopter un comportement plus responsable vis à vis d'elle. C'est une ressource vitale pour la VIE. Être au contact de la nature a été très agréable. C'était une nouvelle façon de travailler hors de la classe, hors de l'école.

Les élèves de l'école de Gouvernes

Rentrée 2022

La rentrée scolaire aura lieu le jeudi 1^{er} septembre 2022 pour toutes les classes de la Moyenne section au CM2 à 8h30 et pour la Petite section à 10h30.

Portrait de ... Marcellin Prudham

39 ans, marié et père de 2 filles scolarisées à l'école de Gouvernes. Nous habitons le village depuis 2014.

Sportif depuis toujours (compétiteur en cyclisme étant ado puis touche-à-tout : golf, aviron...), je pense avoir désormais trouvé mon style et équilibre de vie avec le Trail-running depuis environ 5 ou 6 ans.

L'année scolaire 2020-21 m'a permis de valider un diplôme d'université du département STAPS Font-Romeu : analyse, encadrement et optimisation de la performance en trail running.

Licencié au club d'athlétisme BSGA voisin (Bussy-St-Georges) depuis 2018, j'y ai créé récemment une section Performance-Trail pour une poignée d'amis coureurs du club avec un unique prérequis : pouvoir courir 10km plats en moins de 40min.

Ingénieur expert en cartographie numérique, il m'arrive de préparer avec plaisir sur fonds de carte des parcours ludiques à proximité en Ile-de-France ou un peu plus loin, pour des entraînements solo ou en petit groupe.

L'année 2021 n'avait pas été une année totalement blanche pour tous les sports et tous les pratiquants : la FFA (Fédération Française d'Athlétisme) organisait comme chaque année son TTN (Trail Tour National), sorte de « coupe de France du Trail-running », en individuel et par équipes de clubs.

Tirant profit du manque d'adversité en 2021 (année très particulière comme chacun sait), d'un peu voire beaucoup de chance et du jeu des points sur les différentes manches du calendrier j'ai pu terminer 1^{er} athlète du circuit TTN Long, un classement totalement inespéré pour moi au départ !

Tâchons de faire aussi bien en 2022

Plus d'info sur www.bsga.fr
et sur la page Facebook du club



LISTE MINORITAIRE « OSER & ENTREPRENDRE »

Bonjour à tous,

Avant de vous souhaiter de bonnes vacances, juste un petit clin d'œil sur un sujet proposé par notre exécutif, et que nous aimerions aider à développer :

Il s'agit des comités de quartiers.

C'est une idée intéressante qui permettrait aux Gouverniauxdes et aux Gouverniauxdes d'échanger sur des sujets tels que la sécurité des biens et des personnes, la sécurité routière (vitesse, stationnement), le fleurissement et la propreté de notre commune, afin d'améliorer notre quotidien.

D'autres sujets pourront également être abordés lors de ces réunions que nous espérons prochaines et auxquelles nous sommes motivés pour participer ...

Soyez prudents, de fortes chaleurs sont annoncées.

Nous restons disponibles,

Nous restons mobilisés et à votre disposition pour tout contact : liste.oete@gmail.com

Vincent TONI et Sylvie EBERT



LISTE MAJORITAIRE « GOUVERNES ET VOUS »

Nous poursuivons dans la réalisation de nos engagements pris devant vous en 2020 avec la mise en place des comités de quartier qui donneront l'occasion à tout un chacun de s'exprimer sur ses attentes.

Nous avons souhaité redonner un nouveau sens à la fête du village en mettant en avant le tissu associatif de notre commune. Sans tous les bénévoles qui font vivre nos associations, aucune de toutes les activités ou évènements proposés ne serait possible. Nous souhaitons profiter de cette tribune pour encourager le plus grand nombre d'entre vous à s'engager auprès des associations du village, ou à en créer de nouvelles. Et même si le temps peut manquer dans des agendas parfois surchargés, même quelques heures dans votre année peuvent parfois être d'une aide inestimable.

La période de pandémie nous a montré la tristesse d'une vie sans relation sociale. C'est donc ces évènements qui nous rassemblent, à travers le sport, la culture, la solidarité et l'entraide que nous devons chérir et développer.

Toute l'équipe Gouvernes et Vous vous souhaite d'excellentes vacances estivales.

N'hésitez pas à consulter la page
Facebook @Gouvernes,
le compte Twitter @mairieGouvernes
ou le compte Instagram @gouvernes_mairie.

L'équipe Gouvernes et Vous

> AMICALE DES ENFANTS DE GOUVERNES

L'AMICALE DES ENFANTS DE GOUVERNES, QUI EST OUVERT À L'ENSEMBLE DES ENFANTS DE GOUVERNES SANS DISTINCTION DE FRÉQUENTATION DE L'ÉCOLE COMMUNALE, A CONNU UNE BELLE SAISON 2021/2022, COMPTANT 53 FAMILLES ADHÉRENTES.

53

Cette année, les enfants ont pu aller à la chasse aux galets sur la base de loisirs de Vaires-sur-Marne et les plus grands s'initier au rafting sur le parcours Olympique, sous un beau soleil.

En octobre 2021, un autre type de chasse a été organisé grâce au bel accueil des Gouverniauds qui ne manquent pas d'offrir à l'occasion d'Halloween toutes sortes de friandises, pour le plus grand plaisir des enfants.

En décembre 2021, les enfants accompagnés de leurs parents ont pu assister au merveilleux Réveillon de Noël du château de Chamsp-sur-Marne et se plonger dans un univers féérique. L'Amicale a proposé une vente de sapin et de jacinthes au moment des fêtes de fin d'année. Nous remercions de nouveau les Gouverniauds qui ont répondu présents et ont participé au succès de cette opération.

Traditionnellement, L'Amicale a co-financé le spectacle de Noël et le goûter, qui bénéficie à tous les enfants scolarisés dans l'École communale nouvellement baptisée « l'école de Gouvernes ».

La compagnie « Monde du Rêve » a reçu en janvier 2022, l'Amicale des enfants de Gouvernes pour un sublime spectacle en 4D sur la commune de ST Thibault-des-Vignes. Un moment de magie pour les plus jeunes de nos adhérents.

Un certain virus est venu mettre la pagaille dans nos animations du début d'année (annulation de la Boum), nous avons tenu le cap et avons rapidement rebondi. Une sortie patinoire a pu avoir lieu. Le dimanche 17 avril 2022, L'Amicale des Enfants de

Gouvernes, conjointement avec l'Association des anciens Combattants et la Municipalité a permis aux enfants de participer à une chasse aux œufs de Pâques sur la commune. Le soleil était au rendez-vous et les enfants aussi, une belle réussite !



L'Amicale a tenu à participer à la Fête du village qui s'est tenue du 20 au 22 mai 2022, en proposant un « KOH GOUVERNES » et la traditionnelle vente de la brioche confectionnée par le boulanger du village. Petits et grands se sont affrontés pour gagner le Totem et le collier d'immunité. Nous tenons à remercier l'ensemble des participants pour leur bonhomie, malgré quelques mets peu engageants.

A ce jour nous sommes dans la dernière ligne droite pour l'organisation de la kermesse de l'école de Gouvernes, qui se déroulera le 25 juin 2022. Cet événement s'allie avec l'équipe pédagogique scolaire et l'animatrice musique proposant différents spectacles des élèves.

L'Amicale vous attend nombreux et nombreuses pour venir aider, partager un moment de convivialité au cœur de notre village.

L'Amicale des enfants de Gouvernes (loi 1901) constituée d'un bureau de bénévoles vous propose de rejoindre l'équipe en participant à notre assemblée annuelle en date du 30 juin 2022, salle Mezzanine à 19h30, autour d'un pot de l'amitié. A cette occasion nous pourrions créer ensemble l'agenda des activités saison 2022/2023.



CONTACT
amicaledegouvernes@gmail.com



COMITE DES FETES

Le principe du troc de plantes est de passer un moment d'échange, non seulement de plantes, boutures et autres graines en tous genres, mais aussi de savoir-faire en jardinage. Plus largement, cette activité a pour objectif de créer du lien entre des personnes passionnées ou amateurs et qui partagent les valeurs de l'écologie.



Ce n'est que du Troc, on apporte plants, bulbes, graines, fruits, confitures, bien souvent en surplus. On choisit parmi les exposants, on échange et on emporte. Rien de tel qu'un échange de bon procédé, GRATUITEMENT.

Au plaisir de se voir ou revoir lors de la prochaine édition.



Malgré la période d'arrêt de cette manifestation due au COVID19, les habitués étaient présents, emmenant avec eux de petits nouveaux. Cette manifestation a rassemblé des participants qui ont pu échanger plantes, fruits mais aussi de nombreux conseils pour entretenir nos potagers. Les participants venaient de tout le village et alentours.

Cette matinée riche en échanges, d'une totale mixité entre jeunes et moins jeunes, passionnés et novices, nous a permis de noter quelques améliorations qui seront proposées lors de la prochaine édition du printemps prochain.

Le comité des fêtes a annulé le repas de la soirée de la fête du village. Le président et l'ensemble des membres du comité des fêtes ont toujours pour objectif d'apporter des animations dans la commune. « Nous avons eu jusqu'au dernier moment l'espoir d'organiser la soirée festive de la plus belle des manières. Hélas, l'annulation était la meilleure solution faute de participants. »

 DANIEL VERNET
06.84.58.89.32

 PAR MAIL
comite_des_fetes_gouvernes@yahoo.fr

Comité des Fêtes de Gouvernes, Mairie de Gouvernes 77400



ENTR'CHATS – COURS DE DANSE



Du nouveau pour l'association Entr'chats, un site tout neuf que nous vous invitons à découvrir www.entrchats.com, ainsi qu'un Instagram [danseentchats](https://www.instagram.com/danseentchats) où nous postons des photos et des vidéos de nos élèves.

Cette année, nous avons eu la chance d'accueillir un photographe de Gouvernes qui a pris de très belles photos des danseurs que nous pouvons partager avec vous.



Nous avons passé une très belle année de danse pleine de créativité et de dépassement de soi.

Nous espérons vous retrouver nombreux en septembre prochain pour une nouvelle année de spectacle. Les inscriptions sont d'ores et déjà ouvertes.

Bel été à tous et à très vite en septembre.

Christine

 PAR TÉLÉPHONE
06.64.49.50.24

 SUR NOTRE SITE
www.entrchats.com

AMITIÉ LOISIRS

Cette année, les activités d'art (peinture sur bois, art floral) de l'exercice 2021-2022 se sont poursuivies dans le plaisir et la convivialité.

Après le repas du mois de Mars, le 15 Mai, nous avons eu la joie de profiter d'un repas champêtre par une température idéale et un soleil généreux, les nombreux convives se sont régalés grâce à la cuisine de la « Mélodie des Saveurs ».

La saison des ateliers se termine en espérant pouvoir retrouver tout le monde en bonne santé à la rentrée en octobre.

- ▶ Peinture sur bois le mercredi de 9h30 à 12h et de 14h à 17h
- ▶ Art floral 1 samedi et mardi soir par mois à définir.
- ▶ Repas à définir.
- ▶ Sortie sur Paris ou ses environs à définir.

Notre croisière de Copenhague à Berlin du 30 septembre au 8 octobre approche à grands pas. Nous l'attendons avec impatience.

Si vous êtes intéressés par nos activités n'hésitez pas à nous contacter.

Merci au Conseil Départemental ainsi qu'à la Mairie de Gouvernes pour leur soutien financier et logistique.

Amitié Loisirs vous souhaite de très bonnes vacances et prenez soin de vous.

 PAR TÉLÉPHONE
06.10.76.82.54

 PAR MAIL
chantal.roulleau@hotmail.fr



> PATRIMOINE DE GOUVERNES

Les activités de l'Association ont pu reprendre lentement depuis le début 2022, et nous avons ainsi eu le plaisir de retrouver certaines et certains d'entre vous lors de notre AG le 12 février.

De même, pour la première fois depuis 2019 nous avons pu organiser les 7 et 8 mai la vente des fleurs, au profit de l'Association. Vous avez été nombreux à acheter des plants de fleurs ou de légumes pour agrémenter vos plates-bandes, jardinières ou potagers. Au total, ce sont plus de 800 € qui ont été récoltés et qui seront consacrés aux travaux de restauration de la petite salle des catéchismes. Parallèlement, le Comité des fêtes organisait son traditionnel 'Troc plantes', qui permet aussi rencontres et échanges entre jardiniers amateurs.



Nous avons fait découvrir à deux classes de l'école le riche patrimoine lié à l'eau sur Gouvernes ; puits sources, rû Gondoire, lavoirs... n'ont ainsi plus de secrets pour ces enfants.

L'Association a répondu présent lors de la fête de Gouvernes, le 21 mai, en assurant une présence samedi après-midi dans l'Église, ainsi qu'à la buvette sur la place de la Mairie. Nous avons mis en place en partenariat avec l'école une exposition de travaux d'élèves ; les enfants avec leurs professeurs ont participé à l'installation des œuvres. Les cours de modelage et d'aquarelle de Chanteloup y exposaient également les travaux des élèves et professeurs sur le thème de l'eau.

De même, l'association s'associera à la fête des lavoirs les 25 et 26 juin. Ils seront ouverts en visite libre, en parallèle avec la kermesse de l'école, et avec une participation du Conseil Municipal des Jeunes.

Le projet qui nous tient à cœur depuis des années, la restauration de la petite salle des catéchismes a enfin pu débuter. La première phase du chantier a été lancée il y a quelques semaines, avec pour premier objectif la rénovation du toit.

A cette occasion, le Patrimoine de Gouvernes a tenu à participer financièrement avec un don de 2.500 €.

Le dossier déposé auprès de la « Mission Bern » a franchi cette année une première étape, et nous espérons pouvoir obtenir une subvention de cette fondation.

Au second trimestre, le temps fort de la rentrée sera comme chaque année le week-end des JEP « Journées Européennes du Patrimoine » les 17 et 18 septembre 2022. Nous serons heureux de partager à cette occasion des informations sur l'avancée des travaux de la petite salle des catéchismes.

Enfin, nous prévoyons d'organiser encore cette année un concert de Noël pour nous rassembler. La date et les informations seront communiquées ultérieurement.

Nous souhaitons à toutes et tous un très bel été
Association Le Patrimoine de Gouvernes

Association des Anciens Combattants

Gouvernes, Conches-sur-Gondoire, Guermantes

CÉRÉMONIES DU 8 MAI 2022

Ces cérémonies 2022 ouvertes à tous ont renoué avec la tradition : présence de musiciens et contraintes sanitaires très allégées.

En outre, malgré quelques nuages, le temps s'est montré favorable.

Débutées à Gouvernes, les cérémonies se sont poursuivies à Guermantes puis enfin à Conches-sur-Gondoire où la commune a offert le verre de l'amitié. De nombreux élus des trois communes étaient présents y compris ceux du Conseil Municipal Jeunes de Gouvernes.

Un grand merci à tous les participants qui, après la Marseillaise, ont chanté Le Chant des Partisans et merci aux lecteurs de la lettre de Madame la Ministre des Anciens Combattants dont chaque paragraphe était lu par un intervenant différent selon un ordre bien programmé évitant ainsi une certaine monotonie.

Un grand merci à Alain Fournier, notre fidèle photographe, dont le reportage permet à chacun de suivre le déroulement de ces cérémonies dans chaque commune.

J'ai espoir que la pandémie va se terminer dans les semaines qui viennent afin que nous puissions retrouver notre vie comme avant.



Je vous invite à prendre note de notre prochain rendez-vous le vendredi 11 novembre 2022 selon le circuit suivant :

Conches-sur-Gondoire, Gouvernes, puis Guermantes où la commune devrait offrir le verre de l'amitié.

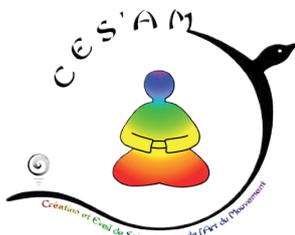
Je souhaite à toutes et tous un bel et bon été.
Michel CHARPENEL



SIÈGE SOCIAL :
Mairie - 77400 GOUVERNES



ADRESSE DE CORRESPONDANCE :
9 allée Alain Fournier - 77600 GUERMANTES



» CESAM

C'est un grand défi que de garder l'esprit calme, maintenir une certaine quiétude intérieure, persévérer à se centrer sur soi, avoir une écoute bienveillante à l'égard des autres, des événements ... CES'AM vous propose ces pratiques ZEN pour vous accompagner dans cette direction...www.cesam.info
Et si vous veniez dès maintenant nous rencontrer lors d'un cours d'essais GRATUIT ?

L'association CES'AM, Création et Eveil de Soi à travers l'Art du Mouvement, continue avec joie ses cours hebdomadaires à Gouvernes, salle Lhuillier, belle salle communale, pour l'accueil de nos 57 élèves de 8 à 78 ans cette année. La reprise de nos cours collectifs depuis septembre a été une grande source de joie pour tous : aide à cultiver un calme intérieur, savoir être et vivre dans l'adaptation du changement. Renforce l'écoute de soi et des autres, à nourrir des pensées stimulantes qui créent, naturellement une bonne santé, la joie, de belles relations ...

Ainsi, nous proposons des cours de yoga, qi gong, tai-chi-chuan, danse-pilates, et relaxation sur gouvernes du Lundi au jeudi par des cours hebdomadaires d'1h ;
Voir notre page www.cesam.info/ces-am/planning-des-cours

ATTENTION

Forum des associations 2022 samedi 3 septembre
Reprise des cours à partir du lundi 5 septembre

WWW.CESAM.INFO

Nous avons également proposé des temps exceptionnels :

- Journée Sport Santé à Bussy St Georges, dimanche 3 avril, Méditation de pleine conscience – Gratuit.
- Soirée Zen au Centre aquatique du Val d'Europe, samedi 12 mars, séances de Yoga-relax.
- Découverte de la stimulation audio et visuelle de dernière génération, qui aide à une relaxation et/ou une méditation profonde, à développer la créativité, la concentration et particulièrement contribue à une meilleure qualité de sommeil.
- Soirée spéciale fête de Noël : relaxation en mouvement, respiration dynamique, méditation guidée' – Gratuit.
- JOURNEE DETOX Méditation et Randonnée. Gratuit.
- ATELIERS Yoga parents/enfants - Atelier d'Art et Créativité (peinture, modelage, collage, art floral)
- RENCONTRES / PARTAGES 'Vivre des relations épanouissantes' en COUPLE, en FAMILLE, au TRAVAIL...
- SEJOUR RESSOURCEMENT VITALE 'Faire une pause pour se relier à l'essentiel et à sa véritable nature'
- NOUVEAU : Le Yoga Danse Pilates : Pratique qui convient à tous les âges pour gagner en vitalité, souplesse, équilibre. Soulage les tensions quotidiennes, libère l'énergie du stress négatif, apportant apaisement, détente et une meilleure connaissance de soi.
- NOUVEAU : Le MASSAGE ASSIS qui a pour objectif d'éliminer les blocages, de prévenir et maintenir une bonne santé.

Avec CES'AM , 2022-2023 sera une année riche de nouveautés, épanouissante de rencontres et partages, pour une douce et joyeuse harmonie à vivre...
Si vous le souhaitez, nous serons sincèrement dans la joie de vous accueillir, simplement et chaleureusement avec toute notre attention pour vous. Catherine et le bureau de CES'AM.

CATHERINE@CESAM.INFO | 06 86 92 84 98

» Association Les Écureuils, Ciné-club de Gouvernes



Le Ciné-Club est assuré depuis 2018 par le Conseil d'Administration composé de *Alain Boniou (Président), Rosemary Boniou, Guy Carré (Secrétaire), Madeleine Collet (Trésorière), Jean-Pierre Collet, Luc Méaux.*

Nous avons été heureux de pouvoir suivre le programme 2021-2022 en quasi-totalité, sauf pour un petit contre-temps en janvier quand la séance a été annulée par précaution.
Les séances ont repris en février et à partir du mois de mars 2022 nous avons pu reprendre les discussions après le film autour du mâchon en respectant les gestes barrières et les distances.

Un petit rappel des films nous avons visualisés cette saison : *The Good Liar (L'Art du Mensonge) de Bill Condon; La Vie Passionnée de Van Gogh de Vincente Minnelli; Yentl de Barbra Streisand; Le Bal des Casse-pieds de Yves Robert; L'Homme Tranquille de John Ford; La Source des Femmes de Radu Mil; Est-Ouest de Régis Wargnier; Le Lauréat de Mike Nichols.*

Nous aurons terminé la saison autour d'un buffet préparé par le restaurant « Gouverniaud » avant la projection du film *Le Lauréat (1967) de Mike Nichols*, l'un des premiers films du Nouvel Hollywood.



Le film « Talons Aiguilles » de Pedro Almodovar qui avait été programmé, mais non projeté, a été retenu et sera inclus dans le programme 2022 – 2023. Cette prochaine saison comprendra également des films de tous les styles – comédie, thriller, espionnage, romance et drame, avec d'autres réalisateurs français, anglais, italiens et américains mondialement connus

Les séances cinéma ont lieu une fois par mois, à partir du mois d'octobre, dans la Salle Lhuillier à 20h30. Voici les dates à noter pour la saison 2022-23 :

8 octobre 2022	28 janvier 2023	8 avril 2023
26 novembre 2022	11 février 2023	13 mai 2023
10 décembre 2022	11 mars 2023	10 juin 2023

RAPPEL DE NOS TARIFS :

La séance : Adhèrent : 3€ ; Non-adhèrent : 5€
Étudiants, chômeurs : 1€50
Adhésion : 10€ par an.

Les membres du Conseil d'administration du Ciné-club de Gouvernes vous souhaitent de passer d'excellentes vacances d'été et une année de cinéma agréable. A bientôt pour la prochaine séance.

PAR TÉLÉPHONE
09.77.78.71.69

PAR MAIL
cine-club-les-ecureuils@orange.fr